

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 24 Octobre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Jean-Jacques POLITANO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Christine CAPDEVILLE représentée par André JULLIEN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Dany LAMY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Jacky GERARD représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marie-Claude MICHEL - Marie-Louise LOTA représentée par Marie-France DROPY-OURET - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Jeanne MARTI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCÉL - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Catherine PILA - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-Louis CANAL - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSÈS - Muriel PRISCO représentée par Pascale MORBELLI - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Laure-Agnès CARADEC - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sylvaine DI CARO - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Josette VENTRE représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Laurent COMAS - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Michel MILLE - Chrystiane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER représenté à 14h47 par Patrick PAPPALLARDO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée à 15h15 par Michel ROUX - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 15h20 par Jean MONTAGNAC - CASELLI Eugène représenté à 16h00 par Rolland CAZZOLA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard MARTY à 14h47 - Antoine MAGGIO à 15h00 - Elisabeth PHILIPPE à 15h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 15h15 - Stéphane MARI à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h15 - Maryse RODDE à 15h15 - Nadia BOULAINSEUR à 15h15 - Samia GHALI à 15h15 - Frédéric VIGOUROUX à 15h20 - Jean HETSCH à 15h30 - Richard MALLIÉ à 15h34 - Patrick PADOVANI à 15h35 - Serge PEROTTINO à 15h45 - Eliane ISIDORE à 16h00 - Sabine BERNASCONI à 16h00 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h00 - Didier PARAKIAN à 16h00 - Jean LOUIS CANAL à 16h00 - Jocelyne TRANI à 16h00 - Claude VALETTE à 16h00 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Yves MESNARD à 16h00 - Patrick PIN à 16h00 - André JULLIEN à 16h05 - Jacques BESNAÏNOU à 16h08 - Michel LAN à 16h10 - Marie MUSTACHIA à 16h10 - Pascal MONTECOT à 16h15 - Sophie AMARANTINIS à 16h15 - François BERNARDINI à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 007-7162/19/CM

■ Attribution d'un fonds de concours à la commune de Gardanne pour la construction du "Puits de Sciences", Centre de culture scientifique, technologique et industrielle à Gardanne - CCSTI

MET 19/12238/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Ville de Gardanne a racheté le site du puits Morandat en 2004 pour y développer un projet économique, énergétique et culturel à même de redynamiser son territoire. Cet ancien carreau de mine de 14 ha a été inscrit dans une dynamique nouvelle, avec la création d'un parc d'activités pour des TPE/PME innovantes dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. 1000 emplois vont être créés avec plusieurs centaines d'emplois induits.

L'ouverture d'un Hôtel d'entreprises innovantes en 2009 a préfiguré le processus de reconversion économique du site tandis que l'année 2013 a marqué un temps fort avec un programme d'expositions et d'événements artistiques et culturels autour des sciences et des technologies.

Depuis 2016, sous l'impulsion de la commune de Gardanne et par l'intermédiaire de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Gardanne (SEMAG) dont la ville est actionnaire principal, le site du Puits Morandat est engagé dans une phase de transformation intense, avec la mise en œuvre de plusieurs chantiers :

- la viabilisation et l'aménagement du carreau de la mine pour l'accueil d'entreprises innovantes socialement et technologiquement ;
- la création d'une société experte, Energie Solidaire, filiale de la SEMAG, chargée de développer un réseau d'énergie thermique et électrique décarbonée unique en Europe basé sur les eaux tièdes de la mine pour chauffer et climatiser les 80 000 m2 de surface de planchers de cet éco-quartier,
- la co-construction avec un panel d'acteurs très large du programme de l'outil ouvert et durable que constitue le Puits de Sciences et qui offrira à ses visiteurs et utilisateurs des expériences vivantes de découverte des sciences et techniques.

La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle doit trouver au cœur du Pôle Yvon Morandat un lieu fédérateur et propice au développement de nouvelles synergies sur l'ensemble de la Métropole.

C'est dans ce cadre que se situe le projet du « Puits de Sciences » - Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle » (CCSTI) positionné au cœur des bâtiments patrimoniaux du Pôle Yvon Morandat et dont l'ouverture au public est prévue courant 2022.

Le projet du Puits de Sciences bénéficie d'une surface de 4000 m2 sur deux niveaux et de trois hectares en pinède pour accueillir le grand public, le public scolaire ainsi que les entreprises avec pour objectif la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Son attractivité s'étend à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le sujet des transitions, énergétiques, écologiques, des territoires constitue sa ligne éditoriale spécifique en termes d'offres pédagogiques et d'expositions.

Le « Puits de Sciences » permettra de valoriser le patrimoine matériel et immatériel du Puits Yvon

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Morandat par la mise en valeur de traces et de récits ponctuels qui constitueront un parcours mémoriel et de découverte de l'industrie minière en relation avec le musée de la Mine de Gréasque.

L'espace du « Puits de Sciences », conçu de façon modulaire, est appelé à :

- proposer un parcours sur le patrimoine et la mémoire que porte l'ancien site industriel minier qu'est le Pôle Yvon Morandat ;
- présenter des expositions permanentes et temporaires pour la diffusion de la culture scientifique accessible à tous ;
- abriter un fonds documentaire et d'outils pédagogiques pour le milieu scolaire ;
- héberger des initiatives du réseau « culture Sciences Provence-Alpes-Côte d'Azur » ;
- organiser des rencontres « entreprises, collectivités, citoyens, scientifiques et industriels » ;
- accueillir et coproduire certaines expositions avec les autres CCSTI français et européens.

Il est à noter que de nombreuses actions de diffusion et de sensibilisation à la culture scientifique sont déjà présentes sur le territoire gardannais au travers d'acteurs comme l'école des Mines de Gardanne et son Campus Georges Charpak, le Centre pilote « la Main à la pâte » mis en place avec le rectorat Aix-Marseille ou encore le parcours scientifique et pédagogique qu'est le « Chemin des Energies ».

En 2021, une action de sensibilisation est envisagée avec les médiathèques des communes du Territoire du Pays d'Aix et de la Métropole Aix-Marseille-Provence au moyen du Contrat Territoire Lecture Métropolitain.

Le projet le « Puits de Sciences » a été construit autour d'un groupe de travail qui réunit depuis 2013 les principaux partenaires du projet : la Délégation Régionale de la Recherche et de la Technologie, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Université Aix Marseille, le Rectorat Aix-Marseille, l'équipe du projet, ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence-Territoire du Pays d'Aix- et la Ville de Gardanne.

Pour ce qui concerne l'investissement, lors du Comité de pilotage du 11 juin 2019, co-présidé par le Préfet de Région et le Maire de Gardanne, l'ensemble des collectivités concernées a validé à l'unanimité le principe d'un soutien au projet du « Puits de Sciences » avec un coût en investissement fixé à 14,7 millions d'euros HT et un plan pluriannuel de financement établi sur trois exercices.

La Ville de Gardanne a validé le principe d'en assurer la maîtrise d'ouvrage. Elle missionnera un mandataire pour en assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée. Elle garantira la totalité de la dépense au moyen des contributions des collectivités et de l'État. Elle financera cet équipement à hauteur de 2 940 000 euros. L'ensemble des participations annoncées fait l'objet de demandes initiées par la Ville de Gardanne au regard du plan de financement ci-après.

Type	Montant HT	N	N+1	N+2	Taux
Ville de Gardanne	2 940 000 €	400 000 €	1 400 000 €	1 140 000 €	20 %
Etat	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €		7 %
Région	4 410 000 €	1 650 000 €	2 000 000 €	760 000 €	30 %
Département	3 410 000 €	800 000 €	1 800 000 €	810 000 €	23 %
Métropole/TPA	2 940 000 €	800 000 €	1 400 000 €	740 000 €	20 %
Total	14 700 000 €	4 150 000 €	7 100 000 €	3 450 000 €	100 %

La participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence-Territoire du Pays d'Aix s'élève à 2.940 000 euros. Elle se fera au moyen d'un fonds de concours égal à la participation de la commune, créé et affecté au titre de la compétence culture du Conseil de Territoire du Pays d'Aix. Ce fonds de concours pourra faire l'objet d'avances. (cf décision de demande de fonds de concours du Maire de Gardanne du 17 juillet 2019.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Enfin, il est à noter, que la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre de cette opération a d'ores et déjà été initiée en 2019, avec un budget CRET, sous la forme d'un dialogue compétitif et que 5 équipes de grande notoriété ont été retenues pour y participer.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, l'objectif pour début 2023, un an après l'ouverture au public en 2022, est de disposer d'une structure de plein exercice dédiée au « Puits de Sciences » qui soit adaptable en fonction des évolutions du projet. A l'instar des autres CCSTI, c'est son caractère éducatif, novateur, ludique et interactif qui doit permettre au « Puits de Sciences » de trouver le succès auprès du grand public afin d'atteindre un équilibre en fonctionnement hors subventions. A cet effet le « Puits de Sciences » vise à moyen terme une fréquentation de 100 000 visiteurs par an, ce qui le placerait dans la moyenne des CCSTI français.

Pour la période 2020/2022, la constitution en cours d'une association de préfiguration permettra :

- la mise en place du conseil d'orientation et scientifique ;
- la recherche des financements privés et publics ;
- la réalisation d'expositions permanentes et temporaires pour son ouverture au public ;
- la réalisation d'actions de préfiguration du « Puits de Sciences » via des actions hors les murs ou sur le site même.

Lors du comité de pilotage du projet du 11 juin 2019, il a été présenté aux collectivités et à l'Etat un projet de protocole d'accord au titre du financement en fonctionnement de cette période de préfiguration. Il est à noter que pendant cette phase, le budget prévisionnel de l'association est limité à 455 000 euros en 2022. A titre indicatif, la participation de la Métropole au titre de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix est sollicitée (en l'absence de ressources propres) à hauteur de 40 000 euros en 2020, 60 000 euros en 2021 et 120 000 euros en 2022.

Ce protocole d'accord en cours de finalisation entre l'État, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence-Territoire du Pays d'Aix et la Ville de Gardanne doit permettre aux collectivités et à l'État d'acter conjointement leurs interventions financières en fonctionnement pendant la période 2020/ 2022 tout en faisant valoir leurs attentes au regard de leurs compétences respectives.

Ce protocole devrait être soumis à l'assemblée délibérante fin 2019 afin de permettre à l'association de préfiguration de solliciter les crédits de fonctionnement nécessaires et ce, dès le début de l'exercice 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 26 septembre 2019 relative à la création de l'opération d'investissement « Puits de Sciences » CCSTI ;
- La décision du Maire de Gardanne du 17 juillet 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le rayonnement du « Puits de Sciences » (CCSTI) de Gardanne sur la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La participation en investissement à cette opération en fonds de concours à hauteur de 2 940 000 euros.

Délibère

Article 1 :

Est attribué un fonds de concours à la commune de Gardanne d'un montant de 2 940 000 euros concernant la construction et l'aménagement du « Puits de Sciences » CCSTI.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole et la commune de Gardanne.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement : opération budgétaire 4581192492, nature 4581, fonction 314, autorisation de programme DI492.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019